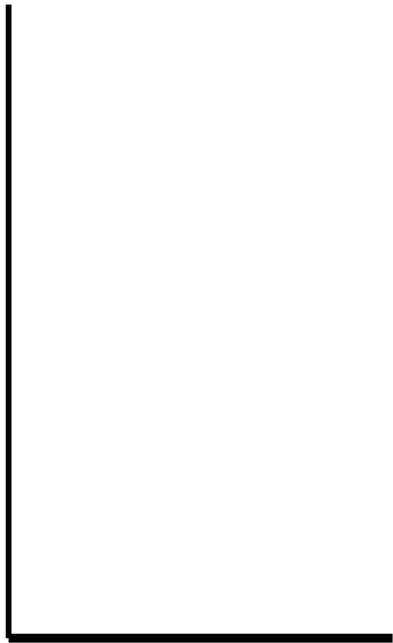


Rapport bilan

du

Regroupement université



INTRODUCTION

Les principaux objectifs du regroupement sont de favoriser les échanges entre les syndicats et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la solution de problèmes communs. En particulier, le regroupement coordonne l'application des conventions collectives et assure la concertation lors des négociations de conventions collectives.

Au cours des trois dernières années, neuf syndicats composaient le regroupement. Il s'agit de l'Association des chargées et chargés d'enseignement de l'École de technologie supérieur (ACCEÉTS), du Syndicat des chargé-es de cours de l'Éducation continue de l'Université Concordia (CUCEPTFU), des Syndicats de chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et de l'Université de Montréal (SCCCUM), de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC), à Hull (SCCC-UQAH), à Rimouski (SCCCUQAR), en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT) et à Montréal (SCCUQ).

Marie-Claire Chouinard a agi comme responsable politique du regroupement jusqu'en décembre 1999. À ce moment, François Cyr a pris la relève. Marie Bergeron a occupé le poste de déléguée à la coordination tout au long du mandat.

Lors du bilan de 1997, le regroupement avait identifié les dossiers qui solliciteraient une attention soutenue. Il s'agissait de la mise en place de la réforme de l'éducation, du financement des universités, de l'élargissement de la tâche des chargé-es de cours et de la création de nouveaux statuts d'enseignantes et d'enseignants universitaires. Le regroupement signalait également que la planification de son travail allait devoir tenir compte du fait que les chargé-es de cours sont devenus des acteurs non négligeables sur la scène de l'éducation. Cette dernière affirmation s'est avérée particulièrement juste, puisque le regroupement a été appelé à s'impliquer activement dans de nombreux dossiers qui sollicitaient l'intervention de l'ensemble des membres de la communauté universitaire.

BILAN DES ACTIVITÉS

I. Éléments de la conjoncture universitaire

A) La crise financière

La crise financière des universités s'est poursuivie. Chacune des universités a vu son déficit augmenter et atteindre des niveaux sans précédent. Les universités en région sont tout particulièrement fragilisées par cette situation.

Les conséquences du sous-financement récurrent des universités se sont notamment fait sentir au niveau de l'offre de cours qui a diminué, de la taille des groupes qui a augmenté, du personnel enseignant, professionnel et de soutien qui s'est atrophié, ainsi qu'au niveau des ressources des bibliothèques et du parc informatique qui n'ont pas été renouvelées.

Dans la foulée des États généraux sur l'Éducation, la ministre Pauline Marois a créé un groupe de travail sur le financement des universités dont le mandat était de présenter des recommandations favorisant la diminution des coûts, l'accroissement de la diplomation, la réduction de la durée des études, la valorisation des fonctions d'enseignement et d'encadrement ainsi qu'un engagement accru des établissements dans la recherche. Le regroupement a élaboré un texte qui a été déposé au groupe de travail. Ce document développait l'idée de la création d'une enveloppe budgétaire consacrée à l'encadrement du cheminement étudiant et comportant l'intégration des chargé-es de cours comme axe privilégié.

Le groupe de travail ministériel a remis son rapport le 15 avril 1997, il ne comportait aucun élément conduisant à une modification des règles de financement des universités. Le rapport concluait que la situation financière difficile dans laquelle se trouvaient les universités n'était pas propice à de telles modifications. Le nouveau ministre de l'Éducation a promis une consultation sur des amendements aux règles de financement, celle-ci devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Ces propositions se présenteront dans un contexte plus favorable, puisque les masses salariales des universités sont de nouveau indexées depuis l'année 1999-2000 et que les budgets fédéraux et provinciaux accordent enfin des sommes supplémentaires aux universités. Le regroupement s'impliquera activement dans le cadre de cette nouvelle consultation.

Les chargés-es de cours du regroupement ont joint leurs voix à celles des partenaires des Sommets universitaires : la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), la Fédération québécoise des professeur-es d'université (FQPPU), le Conseil provincial du soutien universitaire (FPSU-FTQ), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), la Fédération des professionnel-les universitaires (FPPU-CEQ) et la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) afin de réclamer un réinvestissement massif dans les universités.

Le ministre de l'Éducation a d'ailleurs promis un tel plan de réinvestissement. Ce dossier, comme ceux qui suivent, ont été l'occasion pour le regroupement de développer et d'entretenir des rapports avec tous les groupes de la communauté universitaire.

B) La rationalisation des programmes

À la suite des États généraux, le ministère de l'Éducation a également donné son aval à la création, par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), d'une commission multipartite chargée d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires. Il s'agit de la Commission des universités sur les programmes (CUP). Les travaux de la CUP tirent maintenant à leur fin, chacun des programmes universitaires aura été examiné. C'est un travail considérable qui n'avait jamais été accompli auparavant.

Le regroupement a suivi de près les travaux de la CUP et a pris connaissance des recommandations contenues dans chacun des rapports. Celles-ci ne semblent pas avoir d'impact à court terme sur l'accès au travail pour les chargés-es de cours. Mais à moyen terme, les données contenues

dans ces rapports pourraient conduire à des décisions de fermeture ou de fusion de programmes ou de départements. Le regroupement a donc formé un comité qui tente d'évaluer les perspectives et de faire des recommandations pertinentes au regroupement, dans le cas où de telles éventualités se présenteraient. Le comité proposera notamment la possibilité de négocier avec les universités un bassin interuniversitaire d'emploi pour les chargé-es de cours.

C) La politique des universités

Enfin, le plan d'action ministériel prévoyait l'élaboration d'une politique des universités. Cette politique a finalement été dévoilée en février 2000, après la publication de deux documents de consultation et un changement à la tête du ministère de l'Éducation. Tous ces travaux et ces délais d'attente ont grugé beaucoup d'énergie au regroupement. Celui-ci a longuement mûri ses réflexions qui ont été acheminées par le biais de mémoires déposés à plus d'une reprise, par chacun des syndicats et par la fédération. Des consultations régionales et nationales ont eu lieu.

Les prises de position du regroupement dans ce dossier insistent sur les points suivants : la nécessité de maintenir, voire d'augmenter l'accessibilité aux études universitaires, l'importance de la qualité de la formation et la contribution que les chargé-es de cours y apportent déjà et souhaitent y apporter et la question de l'imputabilité des universités, dans une vision de véritable service public.

À la lettre du document, les nombreux efforts investis par les syndicats du regroupement ont été peu récompensés. En effet, on ne parle des chargé-es de cours que dans deux passages. Une fois pour souligner que leur apport contribue à la flexibilité de l'offre de cours et une autre fois, pour souligner que le ratio professeur/chargé de cours servira d'indicateur pour mesurer la qualité de l'enseignement.

Des éléments positifs de la première politique des universités du gouvernement du Québec sont toutefois à signaler : l'affirmation des principes d'accessibilité, le maintien de la formation continue, la revalorisation de l'encadrement étudiant comme facteur contribuant à la

qualité de la formation et la nécessité de la reddition de comptes de la part des universités.

En s'appuyant sur la politique des universités, le regroupement continuera à développer son discours et à le faire connaître, en martelant particulièrement les deux enjeux suivants : l'accessibilité aux études universitaires et l'encadrement des étudiantes et des étudiants.

II. Concertation des négociations

Lors du Congrès fédéral de 1997, le regroupement était en train de sortir d'une ronde de négociation. À cette date, six syndicats avaient renouvelé leur convention collective. C'est d'ailleurs en septembre 1997 que le bilan de ces négociations a été adopté. Après cette date, le CUCEPTFU, le SCCCUL et le SCCCUQAT ont à leur tour signé une nouvelle convention collective.

Depuis un an, le regroupement prépare la nouvelle période de négociation. Trois syndicats ont déjà entamé leur négociation. Un quatrième syndicat a entamé un processus de négociation continue. Tous les autres syndicats seront en négociation pendant la prochaine période. Le regroupement compte bien utiliser au maximum cette conjoncture sans précédent de négociations regroupées.

Les syndicats ont déjà convenu d'échanger de l'information dans le but de développer des positions communes sur les éléments suivants :

- § participation aux instances ;
- § intégration pédagogique ;
- § stabilisation de l'emploi ;
- § perfectionnement ;
- § mécanisme de négociation continue ;
- § bassin interuniversitaire de compétences ;
- § durée du lien d'emploi ;
- § nouvelles formes d'enseignement
(Technologies de l'information et des communications (TIC)), etc. ;
- § dates d'échéance des conventions collectives.

La question des nouvelles formes d'enseignement méritera une attention particulière. Le Comité école et société appuiera les travaux du regroupement sur cette question.

Un élément majeur et nouveau est survenu pendant les travaux préparatoires à la négociation. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié en octobre 1999 une *Étude sur la rémunération, les tâches et le statut des chargé-es de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Cette étude a été commandée conjointement par le Syndicat des chargé-es de cours de l'UQTR (SCFP-FTQ) et la direction de l'UQTR. Cette étude est un des gains obtenus à la suite d'une longue grève en 1998. L'étude démontre qu'il existe, pour un même travail d'enseignement, un écart salarial moyen de 71,5 % entre les chargé-es de cours et les professeur-es à l'UQTR.

Alors que le regroupement avait déjà pris la décision, en juin 1999, de mener une lutte pour une bonification substantielle des salaires des chargé-es de cours, cette étude que nous attendions depuis plusieurs mois est arrivée à point nommé. Le regroupement s'est affairé à l'élaboration d'un plan d'action en vue d'obtenir un rattrapage salarial pour l'ensemble des chargé-es de cours des universités au Québec.

Le regroupement a convenu d'une orientation favorisant une démarche d'action à double fond. Sur le plan politique, nous déployons une stratégie de lobbying visant à faire reconnaître, dans la foulée du rapport de l'ISQ, l'importance d'un rattrapage salarial pour les chargé-es de cours. Parallèlement, chaque syndicat en négociation déploie sa propre orientation de négociation en prévoyant des arrimages avec d'éventuels gains de rattrapage obtenus à la suite de nos efforts. Les trois syndicats de chargé-es de cours non affiliés à la FNEEQ ont été invités à se joindre à nos démarches et ont accepté de le faire. Enfin, le regroupement a déposé une demande d'appui financier au Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN afin de soutenir son travail.

III. L'assurance-médicaments

Depuis l'adoption de la Loi 33 à l'automne 1996, créant le Régime général d'assurance-médicaments (RGAM) et obligeant tous les salarié-es bénéficiant d'une assurance-salaire à être couverts par un régime d'assurance-médicaments collectif, le regroupement a eu beaucoup de fil à retordre.

En effet, le regroupement s'est rendu compte que les chargé-es de cours allaient devoir, en vertu de cette loi, être couverts par une police d'assurance-médicaments collective puisqu'ils bénéficiaient déjà d'une police d'assurance-salaire. La plupart des employeurs ont été lents à réagir et à faire les démarches nécessaires à la mise sur pied de cette nouvelle assurance. Devant ces délais et aussi pour assurer un meilleur contrôle de cette assurance par les syndicats de chargé-es de cours, la FNEEQ a négocié avec la CREPUQ d'être elle-même preneure de cette police d'assurance-médicaments pour l'ensemble des syndicats de chargé-es de cours des universités du Québec.

Cela a été obtenu et la FNEEQ est devenue preneure, à compter de l'hiver 1997, d'une police d'assurance médicaments. Toutefois, les syndicats n'étant pas en négociation à cette période, il n'a été possible d'obtenir ni prélèvement des primes sur les paies des chargé-es de cours, ni part de cette prime payée par l'employeur. Cette absence de contrôle de l'adhésion des chargé-es de cours à ce régime obligatoire a eu pour effet que seulement un petit nombre de chargé-es de cours ont adhéré au régime. Et ceux qui y ont adhéré ont généré un taux de consommation moyen de 25 % supérieur à la norme. Il s'en est suivi des hausses de prime substantielles à chaque renouvellement de la police.

Plus intensivement depuis décembre 1999, la FNEEQ a tenté d'obtenir, par le biais de négociations avec la CREPUQ, un engagement de la part des directions universitaires de contrôler l'adhésion obligatoire des chargé-es de cours, en mettant en place le prélèvement des primes sur les chèques de paie. Ces négociations se sont soldées par un échec. En conséquence, l'assureur SSQ-Vie a mis fin à la police d'assurance-médicaments à la fin de l'année 1999.

Le regroupement a dû ensuite entrer dans une saga juridique avec les employeurs qui se lavaient les mains devant leur obligation d'offrir une nouvelle police d'assurance-médicaments aux chargé-es de cours. Les universités voulaient plutôt convaincre les syndicats de céder leur assurance-salaire au profit d'une banque de congés maladie. Cela aurait permis aux universités de ne pas offrir d'assurance-médicaments et les chargé-es de cours se seraient alors inscrits au RGAM.

Les syndicats n'ont pas accepté de laisser tomber leur assurance-salaire pour deux raisons principales. Premièrement, ils sont les seuls employé-es non

réguliers des universités à posséder un tel avantage social. Les universités auraient bien voulu le leur enlever plutôt que de leur en ajouter un autre : l'assurance-médicaments. Les chargé-es de cours ont compris que la lutte qu'ils menaient pouvait donc ouvrir la voie aux autres précaires des universités. Deuxièmement, les syndicats ont évalué que le moment n'était pas bien choisi pour diriger les chargé-es de cours vers le RGAM, alors qu'on ne sait trop ce qu'il adviendra de ce régime dans les prochains mois, notamment au chapitre des primes.

Au moment d'écrire ces lignes, presque tous les syndicats du regroupement sont en train de parvenir à une entente avec leur employeur pour la mise en place d'une nouvelle police. Pour ceux-ci, il y aura dorénavant prélèvement des primes sur les paies, et l'employeur sera preneur de la police. Les syndicats tenteront également d'obtenir le paiement d'une partie de la prime par l'employeur dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective. Pour les autres, un régime de congé rémunéré sera instauré, en remplacement de l'assurance-salaire. Cela permettra aux chargé-es de cours de s'inscrire au RGAM plutôt que d'adhérer à un régime collectif d'assurance-médicaments.

Le regroupement a appris de cette expérience que lorsque les positions des syndicats sont concertées et fermes et que nous possédons et faisons circuler le maximum d'informations sur un dossier, nous pouvons arriver à nos fins. Cela est une bonne leçon à prendre et à servir à nos employeurs à l'aube d'une nouvelle lutte, cette fois-ci pour obtenir un rattrapage salarial.

IV. La vie syndicale

A) Organisation et consolidation des syndicats

Le regroupement a déjà signalé, dans un précédent bilan, la difficulté qu'il avait à appuyer suffisamment l'implantation des nouveaux syndicats, particulièrement quand ceux-ci ont peu de ressources humaines et matérielles. Ce problème est encore présent, de petits syndicats auraient besoin d'un appui effectif afin de consolider leur organisation syndicale. Les ressources et le temps manquent aux conseillères et conseillers pour effectuer ce travail.

Les syndicats plus anciens ont eux aussi leur part de problèmes. Pour n'en nommer qu'un, parlons du défi que pose pour l'appareil syndical de développer tout le volet de l'intégration académique et pédagogique des chargé-es de cours à la vie universitaire. Ce dédoublement des activités des syndicats qui doivent en même temps maintenir le travail qui se faisait déjà, notamment l'application et la négociation de la convention collective, pose à la fois un problème d'arrimage et de ressources. Les syndicats sont encore dans une phase d'adaptation par rapport à cette situation relativement récente dans la plupart des cas.

Enfin, tous les syndicats font face à la complexification croissante des dossiers à traiter et à l'accroissement de la masse d'informations. Tout cela se fait sans augmentation des ressources disponibles au syndicat.

B) L'évolution du rôle du regroupement

Le regroupement vit lui aussi un élargissement progressif de ses champs d'intervention. Le bilan reflète bien le fait que de plus en plus de questions qui se traitent à l'échelle provinciale sollicitent les ressources du regroupement. Qu'il s'agisse de lois ou de politiques universitaires émanant du ministère de l'Éducation, le regroupement doit se tenir de plus en plus informé et développer des positions et des actions les plus concertées possible sur chacune de ces questions.

Les syndicats et la FNEEQ sont également conscients de la nécessité grandissante d'entretenir et de développer des liens soutenus avec les associations et fédérations syndicales et étudiantes du monde universitaire. De plus en plus d'énergie est déployée à ce chapitre.

C) La circulation de l'information

Pour s'adapter à cette situation où la production d'informations s'intensifie et où la conjoncture change rapidement, le regroupement a développé trois principaux outils de communication. Plusieurs fois par semaine, les syndicats et la coordination s'échangent mutuellement de l'information et des réflexions par le moyen du courrier électronique. Tous les syndicats disposent de leur adresse électronique.

De plus, après chacune des réunions du regroupement, la coordination fait parvenir aux syndicats les *Échos du regroupement*. Ce court document résume, à l'intention de toutes et tous les militants, l'ensemble des faits saillants de la réunion. On s'assure ainsi que toutes les informations pertinentes au travail syndical se rendent auprès de toutes les personnes concernées.

Enfin, entre deux réunions du regroupement, on publie un bulletin d'information nommé *Interactions*. Ce bulletin permet à la coordination et aux syndicats de faire un bref rapport des activités qui se sont déroulées et des faits nouveaux qui sont survenus depuis la dernière réunion du regroupement.

D) Les sessions de formation

Les syndicats du regroupement ont assisté nombreux et satisfaits aux sessions de formation qui ont été offertes aux agentes et agents de griefs. La session de formation de niveau I pour les agentes et agents de griefs a été offerte pour la première fois, ce qui répondait à un besoin identifié par les syndicats. Une formation sur l'assurance-emploi, l'assurance-médicaments et la sécurité du revenu a également été appréciée. Les syndicats sont maintenant en attente d'une session de formation à la négociation qui sera offerte dans les prochains mois.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Les dossiers qui sollicitent l'attention du regroupement pendant les trois prochaines années sont nombreux et complexes. Ils ont déjà été présentés à l'intérieur du bilan. Nous ne nommerons que les principaux.

Le principal cheval de bataille sera sans contredit le rattrapage salarial. L'ensemble des syndicats de chargé-es de cours du Québec et les centrales syndicales où ils sont affiliés, principalement la FNEEQ-CSN, déploieront toutes leurs énergies pour obtenir gain de cause. Un plan d'action, axé sur la mobilisation, différenciée mais réelle, de tous les syndicats, a été adopté à cette fin.

Le principal défi sera de développer des habiletés en démarchage politique, sur tous les plans du monde universitaire, politique et social. Comme disait Michel Chartrand : « *Votre force, c'est que vous avez raison !* »

Le regroupement a comme objectif que dès l'hiver 2001, des modalités de rattrapage salarial commencent à s'appliquer. De façon concomitante, le regroupement continuera à jouer son rôle de coordination des négociations locales.

Le suivi de la réforme de l'éducation continuera à mobiliser l'attention du regroupement. Le ministère de l'Éducation procédera à des modifications aux règles de financement des universités et à l'élaboration d'un plan de réinvestissement dans les universités. La FNEEQ et ses syndicats prendront une part active à l'ensemble de ces démarches.

Du côté de la vie syndicale, il faudra trouver le moyen d'appuyer plus et mieux chacun des syndicats. Il faut se rappeler qu'une chaîne n'est jamais plus forte que le plus faible de ses maillons. Le regroupement fait l'effort de mettre à l'ordre du jour, de façon régulière, la question de la mobilisation et de la vie syndicale.

CONCLUSION

Il est possible que la prochaine période soit décisive dans la courte mais riche histoire du mouvement syndical des chargé-es de cours.

L'obligation de rendre compte que l'État impose désormais aux universités sans compromettre, espérons-le, les principes de liberté universitaire sur le plan de l'expression et de la recherche, la politique ministérielle du « donnant-donnant » et l'importance accrue de la fonction d'enseignement et d'encadrement dévolue aux universités présentent une nouvelle conjoncture pour les syndicats de chargé-es de cours dont plusieurs sont ou seront bientôt en négociation.